

30 janvier 2017

RAPPORT DU JURY

Concours interne et externe de recrutement des secrétaires
d'administration et de contrôle du développement durable
de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres
Session 2016



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	07/02/17	
2	14/02/17	

Affaire suivie par

Yanne ALEXIS-VICAIRE - SG/DRH/RM1
<i>Tél. : 01 40 81 69 14</i>
<i>Courriel : Prénom. Yanne.alexis-vicaire@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteur

Chantal RELAND - SG/DRH/RM1

Relecteur

Emmanuelle JORET-GALAI - SG/DRH/RM1

Référence(s) intranet – internet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> puis rubrique « Concours et écoles »

SOMMAIRE

1 - ÉVOLUTION GÉNÉRALE.....	4
2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	4
2.1 - Épreuve écrite de cas pratique.....	4
2.2 - Épreuve écrite de cas pratique.....	4
3 - L' ÉPREUVE ORALE.....	5
3.1 - Épreuve orale concours externe.....	5
3.2 - Épreuve orale concours interne.....	5

Rapport général de la présidente du jury

Madame Chantal RELAND, Attachée d'administration hors classe.

<p>CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE RECRUTEMENT DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CLASSE SUPERIEURE, SPÉCIALITÉ CONTRÔLE DES TRANSPORTS TERRESTRES SESSION 2016</p>
--

1 - ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Bien que le nombre de candidats, notamment pour le concours externe, soit en baisse depuis 3 ans, 823 inscrits en 2013, 695 en 2016, il n'est pas constaté de différences sur le niveau des candidats admissibles à l'oral et admis au concours.

2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE

2.1 - Épreuve écrite de cas pratique

L'épreuve de cas pratique, qui portait cette année sur la libéralisation du transport par autocar, est commune au deux concours. Avec une moyenne générale de 8 sur 20, la majorité des candidats a globalement cerné le sujet.

On peut cependant constater un manque d'analyse et de synthèse dans la majorité des copies. Les documents sont souvent paraphrasés notamment les points en lien avec le domaine réglementaire.

De part un manque d'analyse, les questions sont également traitées de manière partielle et imprécise.

Sur la forme la présentation des copies est globalement correcte toutefois l'orthographe et la syntaxe ne sont pas toujours d'un niveau correspondant à un recrutement bac +2.

Les bonnes copies se démarquent par une appropriation maîtrisée du sujet et un plan clair. Sur ce dernier point, il est fortement recommandé aux candidats de respecter le plan proposé dans l'énoncé du sujet.

2.2 - Épreuve écrite de cas pratique

Avec une moyenne générale d'environ 6 sur 20, le niveau global est relativement faible.

L'épreuve consistait à répondre à 8 questions appelant des réponses courtes. Les questions d'ordre général ont été relativement bien traitées alors que les questions spécifiques au transport n'ont pas toujours été bien comprises par manque de connaissances et de préparation aux épreuves.

Il peut être également noté que certains candidats ont du mal à distinguer l'essentiel du détail.

Les candidats doivent approfondir leurs connaissances dans le domaine réglementaire du transport et il leur est conseillé de consulter le site internet du ministère dédié aux transports.

3 - L'ÉPREUVE ORALE

Pour le concours externe, l'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury, à partir d'une question relative à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique.

Pour le concours interne, l'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury à partir d'un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle. Le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

3.1 - Épreuve orale concours externe

Sur l'exposé à partir d'un sujet tiré au sort par les candidats, on peut constater une forte différence entre les candidats. La plupart des candidats se contentent d'un exposé lapidaire de moins de 5 minutes parfois sans plan clairement établi ni argumentation. Les meilleurs candidats ont su clarifier la problématique par une articulation claire et argumentée et ont su élargir le sujet.

Comme chaque année, il est constaté que certains candidats n'ont absolument aucune connaissance sur les transports et encore moins sur le métier de contrôleur des transports terrestres. Il est indispensable pour les candidats, au minimum de consulter le site internet du ministère.

De nombreux candidats montrent des lacunes non justifiables pour un concours de niveau bac plus 2 notamment dans la culture administrative et juridique de base (organisation administrative de la France, rôle des différents échelons territoriaux...) et une méconnaissance des institutions européennes.

Il est également conseillé aux candidats de réfléchir à leur motivation au-delà de la motivation légitime de trouver un emploi.

3.2 - Épreuve orale concours interne

Tous les candidats avaient constitué un dossier RAEP généralement bien fait. Toutefois quelques-uns ont fourni des dossiers qui comportaient quasiment une cinquantaine de pages avec les annexes ; ce qui met en avant un manque d'effort de synthèse de la part du candidat. Les exposés oraux de carrière sont également satisfaisants même si du fait des formations suivies pour la préparation à l'oral, il existe une certaine uniformité de langage des différents exposés. Comme pour les candidats du concours externe, on peut constater pour certains candidats des lacunes dans le domaine de la culture administrative de base et une méconnaissance de l'importance du droit européen dans la réglementation transport.

Il est également noté que beaucoup de candidats ont une méconnaissance du service auquel ils appartiennent et sont dans l'incapacité de citer les missions principales d'une DREAL ou du ministère.

Enfin, il est parfois difficile pour les candidats d'appréhender les enjeux des politiques publiques.

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr – www.logement.gouv.fr